

*PROCES VERBAL*  
*DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*  
*DU 24 NOVEMBRE 2020 A 17 HEURES*

*Etaient présents :*

*La réunion s'étant déroulée intégralement en vidéoconférence, la feuille de présence n'a pu être signée.*

*Cette réunion a été animée par Messieurs Alain DESBONS, Président, Jean Claude TURCHETTI, Trésorier, Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes et Thierry LAGRAULET, Directeur.  
Docteur Monique VISENTIN et Jean Louis SOARES.*

## I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

*Pour des raisons liées à la pandémie, l'assemblée générale ordinaire se déroule en vidéoconférence.*

## II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS

*D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 2 815 entreprises à jour de cotisation, représentant 22 584 salariés, soit 3 816 voix.*

*Le quorum est donc de 954 voix.*

*Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons reçu 498 pouvoirs représentant 974 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.*

### Répartition des pouvoirs reçus:

*M. Alain DESBONS ..... 974 voix*

*Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer.*

## III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 25 JUIN 2019

*Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019, disponible sur notre site internet est adopté.*

## IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 20189

*Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2019.*

*Cinquante et une personnes participent au fonctionnement de l'association.*

*Les neuf représentants des employeurs et les huit représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association. Deux postes du collège salarié sont vacants (1 CFE-CGC et 1 CFDT).*

*Les vingt-huit membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix secrétaires médicales, trois intervenants de prévention des risques professionnels IPRP, deux infirmières du travail, une chef de service, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.*

*Cette équipe est complétée par Madame Frédérique TESSIER, Psychologue clinicienne et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.*

*Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.*

*Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.*

#### *Principaux chiffres pour 2019*

*Les Docteurs VISENTIN et SOARES présentent l'activité de l'équipe pluridisciplinaire au titre de l'année 2019.*

*Ce rapport a été présenté en Commission de contrôle au cours du premier trimestre 2020.*

*Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 29425 salariés (28 801 salariés en 2019).*

*L'association comptabilise 3341 adhérents (3349 adhérents en 2018). La majorité de ces entreprises (84%) emploie moins de 10 salariés.*

*Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 8,32 en 2019 contre 7,87 en 2018.*

*En moyenne, il est affecté 402 entreprises et 3 536 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.*

*Le diaporama complet de l'intervention est joint au présent compte rendu.*

*La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus.*

- *un tiers de représentants des employeurs;*
- *deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprise*

*Le mandat des membres est de 4 ans.*

*Elle est en outre dotée de son propre règlement intérieur qui précise le nombre de réunions annuelles, le nombre de participants, la répartition des sièges, les modalités de désignation de son Président et de son Secrétaire, les conditions d'élaboration de l'ordre du jour:*

*La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprise. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :*

- *l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;*
- *la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical;*
- *les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail, d'intervenants en prévention des risques professionnels ou d'infirmiers;*
- *les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;*

*La commission de contrôle est également informée :*

- *Des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail et des mesures prises pour s'y conformer*
- *De l'état d'application des clauses des accords ou conventions collectives.*

*Sur le plan local, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la commission de contrôle du CSTG est présidée par un membre du collège de représentants salariés. Cette mission a été confiée à Monsieur Lionel AUPEST. Monsieur ALLIOT, représentants des employeurs, était, quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.*

## VI – RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2019

*Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2019.*

*L'exercice 2019 fait apparaître un déficit de 71 290€ contre un excédent de 60 848€ en 2017.*

*Le résultat 2019 va porter le fonds de réserve à 595 259 € ;*

*Le total des charges s'élève 2 261 856€ (2 045 166 € en 2017).*

*Le total des recettes s'élève à 2 158 558€ (2 155 252 € en 2017).*

*Nous disposons par ailleurs d'un compte permettant de couvrir nos indemnités de fin de carrière soit 164 186€.*

*On soulignera principalement :*

*Le déficit constaté est en partie lié au réajustement du poste Produits constatés d'avance.*

*L'achat et l'aménagement du local de Condom. Ce local autofinancé diminue le montant de nos disponibilités.*

*Nos charges de personnel augmentent essentiellement en raison de l'embauche d'une équipe médicale supplémentaire en septembre 2018;*

*Aucune question n'étant posée par l'assemblée, Monsieur DESBONS donne la parole à Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.*

## VII – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.*

*Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).*

*La remarque suivante est formulée en annexe des comptes annuels : le retard de visites non réalisées dans les délais réglementaires (2 ans pour les salariés non soumis à une surveillance médicale renforcée avant la réforme qui fixe désormais ce délai à 5 ans) a commencé à se résorber sur l'exercice. Cependant, certaines listes fournies par les équipes médicales en 2016 et 2017 ont fait apparaître une sous estimation de certains de ces chiffres. Les produits constatés d'avance ont été sous évalués en 2016 et 2017 mais sont en cours d'amélioration en 2018. L'option de réévaluer ce poste en 2018 a été retenue de façon à permettre une continuité dans les pratiques comptables.*

## IX – BUDGET 2020 - MONTANT DE LA COTISATION 2020

*Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un léger déficit en fin d'année 2019.*

*Les paramètres principaux retenus pour le calcul du budget 2019 sont les suivants :*

- une équipe médicale supplémentaire (Dr ALCARAZ MOR 80% ETP);*
- une augmentation du nombre d'infirmier à compter du 1<sup>er</sup> septembre ;*
- un effectif de salariés surveillés de 28 800;*
- une hausse des produits financiers liée à la fin de de DAT.*





*Impasse de Varsovie ZA Albasud à Montauban, (RCS de Montauban n°452014269) représentée par Monsieur Jérôme DAURIS, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six ans.*

*Et désigne Monsieur Aurélien GROSSIAS Commissaire aux comptes suppléant pour la même période.*

*POUR 1184                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0*

**XII – QUESTION DIVERSE**

*Aucune question diverse n'a été posée.*

**XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

*Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.*

*La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.*

*Le Secrétaire adjoint  
M. Lionel AUPEST*

*Le Président  
M. Alain DESBONS*